

15 juin 2018 -17:21

Appartient à [Conseil des ministres du 15 juin 2018](#)

Mesures fiscales et autres concernant l'aide aux victimes du terrorisme et d'affaires non élucidées

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des mesures fiscales et autres, en ce qui concerne l'aide aux victimes du terrorisme et aux victimes dans des affaires non élucidées.

L'avant-projet poursuit trois objectifs :

- instaurer une procédure plus rapide en faveur des victimes de terrorisme
- instaurer une procédure afin de rendre les dispositions de la loi du 18 juillet 2017 relative à la création du statut de solidarité nationale, à l'octroi d'une pension de dédommagement et au remboursement des soins médicaux à la suite d'actes de terrorisme applicables aux victimes "non résidentes" d'attentats terroristes
- reconnaître aux victimes d'affaires non élucidées un dommage spécifique qui découle du fait que pendant une longue période, elles sont restées dans l'incertitude quant à l'identité et au mobile du ou des auteurs d'un acte intentionnel de violence

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique